



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 42 et 179 de l'ordre du jour

Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

Lettre datée du 12 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions et recommandations du séminaire sur les droits de l'enfant dans un monde affecté par le VIH/sida, organisé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union européenne (EU) à Harare du 23 au 25 octobre 2000.

Le séminaire avait pour objectif d'ensemble d'examiner et d'évaluer les effets du sida sur les droits de l'enfant, en Afrique australe, la région de la SADC, compte tenu des besoins et des situations spécifiques des filles, d'envisager des mesures pour venir en aide aux enfants qui en sont atteints et d'avoir ainsi une vue globale de ce fléau.

Le séminaire cherchait à examiner les effets du sida sur les systèmes éducatifs et l'accès égal de tous les enfants infectés par le VIH ou touchés par le sida à l'éducation, l'importance de l'éducation et de l'information concernant la santé et les droits en matière de sexualité comme moyen de lutte contre ce fléau et avec la participation des jeunes. Participaient au séminaire des représentants des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union européenne, des représentants de la Commission européenne et du Secrétariat exécutif de la SADC, du Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Le séminaire, coprésidé par Mme Ulitalia Hiveluah, Secrétaire permanente au Ministère de la condition féminine et de la protection de l'enfant de la Namibie et par l'Ambassadeur de France Didier Ferrand, s'est déroulé dans un cadre constructif et les exposés ont été suivis d'un riche débat.

La quatrième Conférence ministérielle de l'Union européenne et de la Communauté de développement de l'Afrique australe tenue les 29 et 30 novembre 2000 à Gaborone, a salué les conclusions et recommandations du séminaire et demandé aux présidences de ces deux institutions de proposer des moyens de renforcer la collaboration entre les deux régions dans la poursuite des travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 et sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants de 1990.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, qui contient les conclusions et recommandations du séminaire, comme document de l'Assemblée générale au titre des points 42 et 179 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pierre **Schori**

**Annexe à la lettre datée du 12 janvier 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions et recommandations du séminaire sur les droits
de l'enfant dans un monde affecté par le VIH/sida, tenu
par la Communauté de développement de l'Afrique australe
et l'Union européenne à Harare du 23 au 25 octobre 2000**

Introduction

Le séminaire sur les droits de l'enfant dans un monde affecté par le VIH/sida a été organisé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union européenne (UE) à Harare du 23 au 25 octobre 2000. Y ont participé des experts confirmés de la SADC et de l'Union européenne ainsi que d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Le séminaire a été ouvert par le Vice-Ministre de la santé et de la protection de l'enfant du Zimbabwe, M. David Parirenyatwa, qui a évoqué, dans ses remarques liminaires, la situation des enfants dans un monde affecté par le sida.

Le séminaire était coprésidé par Ulitala Hiveluah, Secrétaire permanente au Ministère de la condition féminine et de la protection de l'enfant, et par Didier Ferrand, Ambassadeur de France.

Le séminaire avait pour objectif global d'examiner :

- Les effets et l'impact du sida sur les systèmes éducatifs et le plein et égal accès à l'éducation des enfants qui en sont atteints;
- Le droit à une éducation et à une information dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité, l'importance que ces aspects revêtent dans la lutte contre la propagation du VIH et la manière dont les jeunes pourraient être associés à ce combat;
- Les mesures d'aide aux enfants atteints par le sida, compte tenu de ces deux objectifs.

La nécessité d'une volonté politique

L'infection par le VIH et le sida pose des problèmes de développement complexes dont certains sont communs à toutes les sociétés et d'autres varient d'un pays à l'autre. Toujours est-il que les enfants et les jeunes devraient être à tout moment au centre de nos préoccupations.

À mesure que l'épidémie se propage, les pays, les populations et leurs partenaires de développement sont sollicités par de nouvelles tâches très lourdes. Les effets s'en ressentent aujourd'hui et iront s'accroissant au fil des années à venir. Pourtant, le bilan humain, social et économique de l'épidémie dépend en dernière analyse des mesures qui seront adoptées ou non au cours des prochaines années. Les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre le sida doivent être impérativement secondés par une volonté politique et des décisions saines. Nous devons à tout prix éviter que l'absence d'une telle volonté politique et de décisions économiques saines ne porte un lourd préjudice aux enfants et aux jeunes.

Les nouveaux éléments d'information dont nous disposons montrent à présent que l'impact du sida sur eux est beaucoup plus grand qu'on ne l'avait précédemment reconnu. À ce jour, les moyens mis en oeuvre en matière de prévention, de soins et de soutien en faveur des enfants et des jeunes sont très loin d'être suffisants.

La transmission du VIH peut être empêchée avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui. Le sida ne saurait plus être considéré uniquement comme un problème de santé, mais doit plutôt être reconnu comme un problème fondamental de développement. Il nuit également aux droits de l'enfant.

Les enfants et les jeunes courent le plus de risques de contracter le virus lorsqu'ils commencent à avoir des rapports sexuels. L'éducation sexuelle, l'autonomie fonctionnelle et l'appui social nécessaires peuvent leur faire défaut. Les nourrissons dont les mères sont séropositives courent également le risque de contracter le virus (pendant la grossesse, à la naissance ou par l'allaitement).

L'acquisition de l'identité sexuelle fait partie de la socialisation de l'enfant. Les idées que l'on se fait de la femme et de l'homme sont inculquées dès la prime enfance et continuent d'évoluer de l'adolescence à l'âge adulte. Du fait des normes sexospécifiques en vigueur dans de nombreux pays, les filles et les jeunes femmes savent très mal comment se protéger contre le VIH. Les jeunes hommes, par contre, doivent faire preuve de « virilité », d'où les comportements à haut risque qu'ils adoptent. La question de la parité entre les sexes doit faire partie intégrante de toute stratégie globale de lutte contre le VIH et d'assistance en faveur des victimes.

La situation de l'enfant dans un monde affecté par le sida se dégrade. Il y a de plus en plus d'orphelins à mesure que la mort frappe les adultes; ces orphelins doivent alors assumer de nouveaux rôles dans la famille et trouver de nouveaux modes de survie. Nombre d'entre eux sont donc obligés de quitter l'école ou d'être souvent absents. L'augmentation de la transmission du VIH de la mère à l'enfant entraîne également celle du nombre d'enfants atteints.

L'investissement dans l'éducation est essentiel au développement socioéconomique à long terme et à la lutte contre le VIH. Les enfants et les jeunes éprouveront plus de difficulté à recevoir des informations et une éducation sur le VIH/sida avant leur premier rapport sexuel si le système éducatif s'affaiblit du fait des ravages du sida, sans parler de la baisse de la qualité de l'enseignement si les maîtres meurent les uns après les autres. Par dessus tout, cela aura des conséquences dévastatrices pour le développement socioéconomique de nations entières, des générations d'enfants risquant d'être privées d'instruction, à moins que des mesures appropriées ne soient prises d'urgence.

Conclusions et recommandations

1. La réunion a rappelé la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le respect des engagements pris dans la Convention relative aux droits de l'enfant a été tout particulièrement souligné ainsi que l'accès de tous à l'éducation primaire.
2. La réunion a également rappelé l'objectif fixé pour 2005, lors de l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement, à savoir réduire de 25 % les taux d'infection par le VIH des personnes âgées de 15 à 24 ans dans les pays les plus touchés.

3. La réunion a noté la nécessité de renforcer les capacités, le degré d'engagement et les efforts de tous les partenaires, y compris des gouvernements, des donateurs et du secteur privé, pour lutter, dans le cadre d'une approche coordonnée, contre le sida en tirant parti de l'expérience locale et en tenant compte des besoins locaux. La nécessité d'une volonté politique de rompre le silence qui entoure le fléau et la honte qui s'y attache a été soulignée.

4. La réunion a convenu de la nécessité d'instaurer un partenariat pour financer les futures activités et renforcer l'assistance internationale afin d'aider les gouvernements des pays dans leur lutte contre l'épidémie. Étant donné que le sida est un fléau mondial, la réunion a encouragé les différentes parties intéressées à envisager de nouvelles voies de financement.

5. Tout en reconnaissant le rôle important du secteur sanitaire, la réunion a également souligné qu'il importait d'utiliser une approche multisectorielle pour lutter efficacement contre l'épidémie. La réunion a également reconnu que le sida avait une urgence régionale.

6. La réunion a souligné le rôle fondamental que joue l'éducation dans le développement socioéconomique à long terme des pays et la nécessité d'accorder un rang de priorité élevé au droit des enfants et des jeunes à un enseignement gratuit. L'école est une institution particulièrement importante dans la vie des enfants et des collectivités et doit être soutenue dans ses actions contre le fléau.

7. La réunion a jugé importante la coopération entre les pays membres de la SADC et de l'Union européenne et souligné la nécessité de la renforcer dans le cadre de la lutte contre le sida chez les enfants et les jeunes. La réunion a également confirmé la nécessité d'établir des partenariats entre gouvernements et donateurs bilatéraux, associés du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, autres organisations multilatérales, organisations non gouvernementales et secteur privé.

8. La réunion a réitéré qu'il faudrait pour cela utiliser une approche participative. Les enfants et les jeunes veulent participer activement à l'élaboration des activités de lutte, d'éducation et de soutien prévues à leur intention. Pour les aider à exercer leurs droits, les gouvernements sont instamment priés de veiller à ce qu'ils y soient pleinement associés.

9. La réunion a défini notamment les objectifs stratégiques ci-après :

a) Favoriser un degré d'engagement politique plus grand à l'égard des programmes de lutte contre le VIH, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre de plans nationaux de lutte contre le sida, de manière à ce que :

- Les droits des enfants et des adolescents soient pleinement pris en compte dans les systèmes juridiques nationaux, notamment le droit et la réglementation en matière d'enseignement;
- Les responsables politiques à tous les niveaux garantissent l'accès des enfants et des jeunes à des informations exactes, pertinentes et fiables sur des questions sexuelles, notamment sur le VIH/sida, de préférence avant leurs premiers rapports sexuels;
- Les gouvernements intègrent à leurs plans nationaux de lutte contre le sida des activités visant à doter les enfants et les jeunes des connaissances et des

moyens nécessaires pour qu'ils puissent réduire les risques d'infection et faire face aux effets du VIH/sida sur leur vie;

- Les gouvernements définissent des méthodes et trouvent des ressources pour offrir à tous les enfants un enseignement gratuit de qualité qui, à terme, leur sera profitable tout autant qu'à leur communauté, conformément à l'objectif de développement international visant à assurer une éducation primaire à tous d'ici à 2015;
- Les questions culturelles et pratiques traditionnelles soient examinées en tenant compte de leurs aspects positifs et négatifs;
- Les programmes fassent appel au maximum aux groupes concernés, notamment aux enfants et aux jeunes;

b) Appliquer des mesures visant à protéger les enfants et les jeunes contre les risques d'infection par le VIH, notamment :

- En améliorant l'éducation et la diffusion d'informations franches sur des questions sexuelles, notamment le sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, par le biais notamment des écoles, des programmes extrascolaires et des services de promotion des droits en faveur d'une hygiène sexuelle et d'un comportement procréateur qui tiennent compte de la situation des jeunes;
- En favorisant la parité entre les sexes et en responsabilisant les filles et les jeunes femmes pour qu'elles puissent se protéger lors de leurs rapports sexuels avec leur partenaire, et en permettant aux garçons et aux adolescents d'apprécier les aspects positifs qu'offre une relation équilibrée avec des filles et des jeunes femmes;

c) Permettre aux enfants et aux jeunes atteints du sida de continuer à mener une vie de qualité et digne, notamment :

- En leur fournissant une aide sur le plan social et éducatif, surtout aux filles;
- En apportant une aide économique et sociale aux ménages et aux collectivités démunis, afin qu'ils aient les moyens de faire face aux effets de la maladie;
- En aidant le secteur sanitaire à mieux fournir aux enfants et aux jeunes des soins complets et notamment en réduisant les cas de transmission du virus de la mère à l'enfant;
- En aidant le secteur de l'enseignement à renforcer le rôle de l'école au sein de la communauté, en élaborant des stratégies visant à maintenir tous les enfants vulnérables à l'école, et en fournissant une éducation à ceux qui ne sont plus en milieu scolaire.

10. La réunion a décidé de transmettre ses conclusions et recommandations à la réunion ministérielle des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union européenne tenue à Gaborone en novembre 2000, et également recommandé que les présidences de la SADEC et de l'UE s'emploient à renforcer la collaboration entre les deux régions dans le cadre de la poursuite des travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants. La réunion a également décidé de transmettre le rapport dans son intégralité à la réunion ministérielle.